

REPUBLIQUE DU CONGO

MINISTRE DU TRAVAIL, DE LA  
FONCTION PUBLIQUE ET DE LA  
SECURITE SOCIALE

DIRECTION GENERALE DE LA  
FONCTION PUBLIQUE

DIRECTION DE LA MAITRISE  
DES EFFECTIFS

du 21 Mai 1996  
DECRET N° 96-239 /MIFSS/DGFP/DPE/SCADD

Retenant fin au détachement accordé à  
Monsieur BILIMBO Jean, Ingénieur  
Principal de 5<sup>e</sup> échelon des Cadres des  
Services Techniques (Industrie)  
(Techniciens). X/A

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT,

(/R943:

(/u la Constitution du 15 Mars 1992;

(/u la loi n°021/89 du 14 Novembre 1989, portant refonte du  
statut général de la Fonction Publique;

(/u le décret n°62/130/ME du 09 Mai 1962, fixant le régime de  
rémunération des fonctionnaires;

(/u le décret n°95/25 du 13 Janvier 1995 portant nomination  
du Premier Ministre, Chef du Gouvernement;

D.G.B.

(/u le décret n°95/26 du 22 Janvier 1995 portant nomination  
des Membres du Gouvernement;  
(/u le décret n°95/27 du 22 Janvier 1995 portant nomina-  
tion des Membres du Gouvernement;  
(/u le décret n°95/32 du 2 Janvier 1995 portant organisation  
des intérêts des Membres du Gouvernement;

(/u le décret n°085/130 du 05 Mars 1985, déterminant le  
circuit d'approbation des actes relatifs aux intégrations, avancement  
et révisions des situations administratives des agents de l'Etat;

(/u le décret n°86/1025 du 10 Novembre 1986, portant règle-  
mentations de la mise en détachement des fonctionnaires, des cadres  
de la République du Congo;

D.G.C.F.

(/u le décret n° 96-238 /MIFSS/DGFP/DPE/SCADD du 21 MAI 1996  
plaçant l'intéressé en position de détachement;

(/u l'arrêté n°2087/ME du 21 Juin 1988 fixant le règlement sur  
le solde des fonctionnaires;

(/u le certificat de reprise de service n°0252/SGL/ME du  
01 Décembre 1988 de l'intéressé;

(/u la demande de l'intéressé en date du 29 Mai 1995 sollicitant  
sa réintégration dans la Fonction Publique;

(/u la lettre N° 1506 du 5 Octobre 1994 du Premier Ministre  
Chef du Gouvernement :

DECRETE

**Article 1er :** Il est mis fin au détachement accordé par décret n° 96-238/MIFPSS/DGFF/DME/SCADD du 21 MAI 1996 à Monsieur BILONBO (Jean), Ingénieur

Principal de 5<sup>e</sup> échelon des cadres de la catégorie A, Hiérarchie I, des Services Techniques (Industries), précédemment en service détaché auprès de (Huilka), Huilerie du Congo.

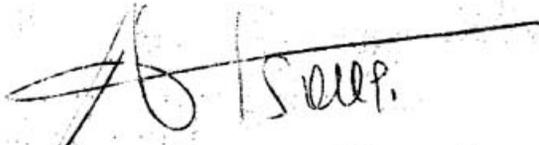
**Article 2 :** L'intéressé est mis à la disposition du Ministère du Développement Industriel, de l'Energie, des Mines, des Postes et Télécommunications son administration d'origine à Brazzaville.

**Article 3 :** Le présent décret <sup>prendra</sup> effet pour compter du 14 Novembre 1988 date effective de reprise de service de l'intéressé, sera enregistré et communiqué partout où besoin sera./-

BRAZZAVILLE, le 21 MAI 1996

Par le Premier Ministre,  
Chef du Gouvernement,

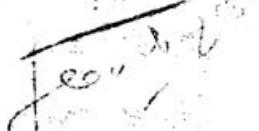
Le Ministre du Travail, de la  
Fonction Publique et de la  
Sécurité Sociale,

  
Professeur Anaclét TSCAMBERT.-

  
Général Jacques Joachim YHOBY-OPANGO.-

Le Ministre du Développement  
Industriel, de l'Energie, des  
Mines, des Postes et  
Télécommunications,

Le Ministre Délégué auprès du Ministre  
de l'Economie et des Finances, Chargé  
du Budget et de la Coordination des  
Régies;

  
Jean ITADI.-

  
Luc-Daniel Adamo MATETA.-

**AMPLIATIONS :**

|                     |   |
|---------------------|---|
| DGFF/DME/SCADD..... | 2 |
| DGB.....            | 2 |
| DGCF.....           | 2 |
| MDIE/PT.....        | 2 |
| INTERESSE.....      | 2 |
| DOSSIER.....        | 2 |
| SGG/BC.....         | 2 |
| ARCHIVES.....       | 3 |

41